

Licence Arts du spectacle

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Arts du spectacle. 2010, Université Paul-Valéry Montpellier 3. hceres-02035813

HAL Id: hceres-02035813

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035813>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences– Vague A

ACADÉMIE : MONTPELLIER

Établissement : Université Montpellier 3 - Paul Valéry

Demande n° S3110055241

Domaine : Arts, lettres, langues

Mention : Arts du spectacle

Présentation de la mention

La mention de licence Arts du spectacle a pour vocation de former aussi bien de futurs chercheurs que des professionnels des métiers du spectacle. Elle comprend des enseignements culturels (histoire et esthétique), mais aussi des approches pratiques dans les domaines ciblés du cinéma et des arts de l'image en mouvement, du théâtre et du spectacle vivant. Cette mention vise une formation de l'esprit critique s'appuyant sur des connaissances intellectuelles de haut niveau et sur des compétences pratiques reconnues.

De façon à couvrir les champs théoriques et pratiques relatifs aux domaines concernés, des universitaires, mais aussi des professionnels du théâtre, de la danse, du cirque et du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, forment l'équipe pédagogique.

De multiples liens avec les institutions locales ont été recherchés pour ancrer la formation dans le tissu vivant des arts du spectacle de l'aire géographique d'implantation de l'Université Montpellier 3.

La mention est organisée en deux parcours différenciant les arts audiovisuels des arts de la scène, le parcours Cinéma, audiovisuel, arts numériques et le parcours Théâtre et spectacle vivant. Ces deux parcours se séparent dès la première année et couvrent les trois années de la licence.

Avis condensé

- Avis global :

Cette mention de licence, bien présentée dans un dossier particulièrement lisible et dense, possède d'incontestables atouts. Il s'agit d'une demande de renouvellement, la mention existant déjà auparavant sous une forme très proche. Les modifications apportées sont peu importantes, la plus significative étant le développement d'un tronc commun en début de parcours, évolution permettant de resserrer les liens et donc de mettre en valeur des passerelles entre les deux parcours.

Cependant, le clivage traditionnel entre le cinéma et les arts de la scène semble perdre de sa justesse avec les domaines des arts « audiovisuels » et « numériques » associés seulement au cinéma. En effet, la ligne de partage n'est pas aussi nette que la structure le montre. Le classement n'est pas du même ordre. Il faut donc s'interroger sur le positionnement de l'audiovisuel et des arts numériques.

La seconde difficulté est inhérente à la dimension technique des domaines abordés alors que l'origine et le niveau des étudiants arrivant en première année sont très variés. Des mises à niveau plus différenciées seraient sans doute envisageables.



- Points forts :
 - Le principal point fort de cette mention est l'intérêt déclaré et mis en œuvre pour viser une formation à haut niveau intellectuel et culturel dans les domaines concernés, mais aussi avec le souci de l'arrière-plan indispensable de culture générale.
 - De plus, différents dispositifs, comme les partenariats, assurent une ouverture vers la pratique : par exemple le parcours pédagogique spécifique « comédien professionnel », en coopération avec l'École Supérieure d'Art Dramatique du Conservatoire de Montpellier, le parcours spécifique avec les classes préparatoires aux concours des grandes écoles de cinéma (Lycée St Stanislas de Nîmes).
 - Enfin, la pratique est enseignée avec l'aide de professionnels du secteur, et des UE de préprofessionnalisation ont été mises en place avec succès.

- Points faibles :
 - Les cours de remise à niveau et de rattrapage ne sont pas toujours suffisamment explicités.
 - Deux parcours existent tout au long des trois années, et pas seulement en L3 comme c'est souvent le cas. Cette originalité n'est pas évoquée dans le dossier. Une approche critique serait la bienvenue en termes d'avantages et d'inconvénients d'une part, et d'évolution du dispositif d'autre part.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A

- Recommandations pour l'établissement :
 - La qualité du pilotage général semble excellente, mais le dossier pourrait comporter plus de précisions sur l'application des initiatives générales de l'Université au niveau de la mention.
 - La continuité entre licences et masters est très lisible et mériterait d'être mieux mise en valeur sur le site de l'Université. Le recrutement au niveau de la licence pourrait en être amélioré.
 - Les arts numériques pourraient être mis en évidence en tant que tels et leur position dans l'articulation des deux parcours existants interrogée. Leur placement dans la classification des arts induite par la séparation des deux parcours ne se situe sans doute pas sur le même plan que le cinéma ou le théâtre par exemple.
 - De manière plus générale, le dossier pourrait comporter une analyse plus fine dans son autoévaluation.

Avis détaillé

1 ● Pilotage de la licence :

Les principes généraux concernant l'organisation, les méthodes et l'application d'un pilotage rigoureux sont en place. Malgré cela, les chiffres donnés et la rédaction de la fiche d'auto-évaluation semblent particulièrement optimistes. Par conséquent, les hypothèses ou les évolutions possibles de la mention sont peu visibles dans le dossier. Il aurait été intéressant de montrer plus clairement pourquoi et comment la mention s'est modifiée et continue de se transformer.

L'équipe pédagogique comprend des enseignants, des enseignants-chercheurs (de diverses sections) et des professionnels associés. L'équilibre semble parfait. Chaque responsabilité est clairement identifiée et associée à un nom. Les rencontres à différents niveaux semblent régulières et suffisantes.

Les dispositifs de valorisation sont excellents. Le dossier mentionne un festival annuel de films et un festival annuel de spectacles réalisés par les étudiants au cours de la formation, inclus dans la programmation du Théâtre de la Vignette. Par ailleurs, une participation active à la vie du théâtre de l'Université est proposée aux étudiants et incluse dans les UE pratiques, ce qui leur permet une confrontation aux réalités professionnelles.



2 • Projet pédagogique :

L'ensemble du projet pédagogique est satisfaisant. De manière judicieuse, l'accent est mis sur une réflexion et un suivi pour l'amélioration des modalités d'examen de 2ème chance en 2009-2010.

Le choix de construire deux parcours tout au long des trois années et pas seulement en L3 devrait faire l'objet d'une argumentation, même s'il paraît valide par le développement d'un tronc commun. La répartition des domaines est parfois discutable. L'audiovisuel et les arts numériques n'apparaissent que du côté du cinéma.

La répartition entre CM, TD et TP s'avère satisfaisante. En TP, il existe des ateliers de mise en pratique en L2 et L3. Aucun déséquilibre n'apparaît entre les semestres et les règles de compensation sont définies très clairement.

Les compétences transversales sont clairement mises en œuvre. Leur évaluation est assurée aussi bien au sein de la mention qu'au niveau de l'Université. En L1, un tronc commun Arts et humanités est créé, ce qui rend les deux parcours plus cohérents au sein de la mention. La fiche d'auto-évaluation souligne la maîtrise de l'expression et la gestion de projet comme compétences transversales.

Enfin, un détail doit être souligné. Curieusement, une UE met au même niveau de choix la « culture générale » et le « sport », ce qui mériterait d'être explicité.

3 • Dispositifs d'aide à la réussite :

Les dispositifs d'aide à la réussite sont clairement décrits et semblent être efficaces, tant au niveau de l'Université, du département, que de la mention de licence.

Les UE obligatoires d'ouverture en L1 sont des UE d'ouverture vers d'autres départements en première année principalement.

Un soutien en méthodologie est organisé. Il s'agit de l'UE intitulée « Outils méthodologiques » et du tutorat. En première année, des tuteurs d'accueil et des tuteurs d'accompagnement pédagogiques aident les étudiants dans le cadre du « Plan licence ». Ce tutorat est bien décrit dans les annexes du dossier.

Le projet personnel personnalisé (PPP) est détaillé dans les annexes. Il comprend 8h de TD, des enseignants référents. Une partie du PPP est assuré en amont de la rentrée universitaire.

Cependant, la progressivité des parcours pourrait être améliorée. La difficulté vient peut-être de la disposition répétitive de la structure de l'organigramme.

Par ailleurs, le dossier souligne que les deux parcours sont conçus pour faciliter les passerelles dans certains cours, mais les détails manquent à l'appui de cette affirmation.

4 • Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

Le bilan des UE de préprofessionnalisation semble positif, notamment pour la préparation aux concours des grandes écoles d'arts dramatique et spectacle vivant.

De nombreux stages d'observation et de pratique dans les entreprises du spectacle de la région, au sein des équipes artistiques, techniques, administratives, et de relations publiques des théâtres, compagnies et institutions, complètent utilement les ateliers pratiques conduits par la vingtaine de professionnels du spectacle intervenant dans la section théâtre.

Les stages se répartissent entre les parcours :

- Cinéma, audiovisuel, arts numériques : 2 stages de pratique au choix en UE de préprofessionnalisation en S4 et S6 ;
- Théâtre spectacle vivant : 2 stages de pratique au choix en UE de préprofessionnalisation en S4 et S5.

Par ailleurs, les ateliers de L2 et L3 sont orientés vers la mise en pratique, la création et la production de spectacles et de manifestations à caractère culturel. Une trentaine de professionnels du spectacle interviennent dans la mention.



Le parcours Théâtre et spectacle vivant « comédien professionnel » est dispensé en partenariat avec l'École Supérieure d'Art Dramatique du Conservatoire de Montpellier. Des conventions facilitent l'accès des étudiants aux professionnels. Ces conventions renforcent encore le dispositif en enrichissant le vécu des étudiants volontaires.

L'ensemble de ces actions montre une volonté de dynamiser le choix des étudiants vers la poursuite d'études ou vers l'insertion professionnelle.

L'encouragement à la mobilité se traduit par des cours de langue obligatoires pendant les trois années et des programmes dédiés qui gèrent les échanges avec les universités étrangères (Portugal, Italie, Inde, Espagne...). L'un des objectifs de l'Université Montpellier 3 est « de développer fortement la mobilité des étudiants », aussi bien pour l'accueil d'étudiants étrangers à Montpellier que pour l'expatriation temporaire de Montpelliérains. Dans chacun des deux parcours, un enseignant référent se consacre notamment aux relations internationales.